



## **Extrait du Registre des délibérations du Bureau**

### **Séance du jeudi 28 mai 2015**

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 7.1, 7.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 22h00.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.3), M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.3), Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.2.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT (jusqu'au 4.1), M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD (à partir du 1.2.1), M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT

**Etaient absents** : M. Yoran DELARUE, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Pierre CONTOZ

**Secrétaire de séance** : M. François LOPEZ

**Procurations de vote** :

**Mandants** : Y. DELARUE, D. HUOT (à partir du 5.1), P. CONTOZ

**Mandataires** : J. KRIEGER, F. LOPEZ (à partir du 5.1), J.L. FOUSSERET

**Délibération n°2015/002823**

**Rapport n°1.1.1 - Aide exceptionnelle à la Croix Rouge Française pour les sinistrés du séisme au Népal**

## Aide exceptionnelle à la Croix Rouge Française pour les sinistrés du séisme au Népal

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

**Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes**

Inscription budgétaire	
BP 2015 et au PPIF 2015-2020 « Gestion administrative des services »	Montant du BP 2015 : 2 697 989 € (enveloppe) Montant de l'opération : 2 000 €

Le 25 avril 2015, le Népal a été touché par un séisme de forte magnitude qui a considérablement endommagé les infrastructures et habitations d'une grande partie du pays.

La capitale Katmandou, qui compte 2,5 millions d'habitants a notamment été atteinte.

De nombreux villages dans les montagnes népalaises ont aussi été totalement balayés.

Comme en 2011, suite au Tsunami au Japon, le Grand Besançon souhaite contribuer à l'élan de solidarité internationale qui s'est déclenché.

La Communauté d'Agglomération propose plus spécifiquement d'apporter son soutien aux opérations humanitaires et sanitaires menées auprès des rescapés et blessés par la Croix Rouge Internationale. Celle-ci a déjà entamé l'acheminement de matériel d'hébergement temporaire, de vivres et de produits pharmaceutiques et médicaux.

Dans ce cadre, il est proposé d'allouer une aide exceptionnelle de 2 000 € à la Croix Rouge Française pour ses opérations au Népal.

**A l'unanimité, le Bureau attribue une aide exceptionnelle de 2 000 € à la Croix Rouge Française dans le cadre de ses opérations au Népal.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 05 JUN 2015